

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le jeudi 17 avril 2014

3 ans d'action en soutien aux lycéen-ne-s et apprenti-e-s sans papier

En 2010, le Conseil régional engageait une action de soutien en faveur des élèves sans papier scolarisés dans les lycées, CFA et établissements d'enseignement supérieur des Pays de la Loire.

L'objectif : permettre aux jeunes dont la situation n'est pas régularisée de poursuivre et d'aller au terme de leurs études dans des conditions sereines.

Aujourd'hui, le Conseil régional fait le bilan de cette action avec les associations et les acteurs éducatifs concernés. A cette occasion, les élu-e-s régionaux des groupes de la majorité ont tenu une conférence de presse ce jeudi lors de laquelle ils ont évoqué le bon fonctionnement de cette politique de soutien et la forte mobilisation qui y a contribué.

Fort de sa compétence en matière d'éducation et conformément au droit inaliénable à l'éducation, que les jeunes aient ou non des papiers, l'assemblée régionale renouvelait en 2013 son vœu de soutien aux lycéen-ne-s, apprenti-e-s, étudiant-e-s sans papiers adopté le 26 novembre 2010. Un vœu qui fût le point de départ de cette politique d'accompagnement.

En trois ans, 71 jeunes et leurs familles ont fait appel à l'appui des élu-e-s et de la Région. L'action régionale a permis aux côtés des acteurs associatifs et éducatifs de favoriser le maintien ou l'inscription d'élèves dans les établissements.

L'intervention des élu-e-s auprès des Préfets départementaux a également participé à l'obtention de titres de séjour et à la levée d'obligation de quitter le territoire français (OQTF) pour permettre aux élèves de poursuivre leurs études. Aucune expulsion n'a été prononcée concernant les élèves soutenus et 10 d'entre eux ont obtenu une régularisation.

Par ailleurs, la mobilisation du fonds social lycéen régional a permis d'accompagner la prise en charge des frais liés aux inscriptions, à l'hébergement, au transport, ou à l'obtention d'un titre de séjour.

Pour 70% des jeunes concernés, les demandes auprès des élu-e-s ont été formulées par les associations et pour 30%, les équipes éducatives ont fait le lien. Les acteurs associatifs et éducatifs sont pleinement engagés dans cette action et sont des partenaires incontournables pour la Région.

Le bilan réalisé témoigne de la pertinence de l'action régionale. Les élèves soutenus ont pu poursuivre leur scolarité. Certain-e-s sont déjà arrivés au terme de leur parcours de formation et ont obtenu un diplôme. Les élu-e-s régionaux des groupes de la majorité sont fiers de contribuer, dans le champ de leurs compétences, à l'insertion de ces jeunes étrangers bien souvent isolés et fragiles. Dans une société où nous constatons chaque jour la montée des extrémistes, l'indifférence, voire le rejet devant la situation précaire des demandeurs d'asile, il est primordial de ne pas entretenir les peurs, la confusion mais, au contraire, faire preuve de solidarité et continuer, sans relâche, à lutter contre toutes les formes de discriminations.

Pour les groupes de la majorité du Conseil régional des Pays de la Loire :

Matthieu Orphelin et Joëlle Remoissenet (EELV)

Nicole Guérin (SRR)

Véronique Mahé (PC)